



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-226 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 21 août 2023, le règlement suivant a été adopté :

*RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION  
POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA PARTIE DE LA RUE  
GREEN COMPRISE ENTRE LES AVENUES NOTRE-DAME ET OAK AU  
MONTANT DE 4 300 000 \$*

Ce règlement a pour objet l'emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction de la rue Green entre les avenues Notre-Dame et Oak au montant de 4 300 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : [www.saint-lambert.ca](http://www.saint-lambert.ca).

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 11 septembre 2023.

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière

---